

# DEMANDE D'ACCOMMODEMENTS CPA

## FORMULAIRE 2 : PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

DEMANDEUR : Veuillez faire remplir le présent formulaire par un professionnel détenant les titres de compétences nécessaires pour diagnostiquer et traiter un handicap comme le vôtre et recommander des accommodements. **Ce professionnel doit avoir diagnostiqué et traité votre handicap ou avoir entretenu une relation professionnelle avec vous au cours des cinq dernières années, ou doit être en mesure de confirmer le diagnostic du handicap pour lequel vous demandez un accommodement.** Veuillez ajouter des pages ou des informations supplémentaires si nécessaire et signer le présent formulaire, qui autorise le professionnel compétent à transmettre vos informations. Le présent formulaire dûment rempli doit être ajouté à votre dossier de demande d'accommodements.

**Tous les documents doivent être lisibles et signés.** Pour savoir où et comment envoyer vos formulaires dûment remplis, veuillez envoyer un **COURRIEL** à l'organisation compétente de votre province ou région :

École de gestion CPA Atlantique : [cpaaccommodations@cpaatlantic.ca](mailto:cpaaccommodations@cpaatlantic.ca)

CPA Ontario : [cpaaccommodations@cpaontario.ca](mailto:cpaaccommodations@cpaontario.ca)

CPA Québec : [accommodements@cpaquebec.ca](mailto:accommodements@cpaquebec.ca)

École de gestion CPA de l'Ouest : [cpaaccommodations@cpawsb.ca](mailto:cpaaccommodations@cpawsb.ca)

CPA Canada – International : [internationalinquiries@cpacanada.ca](mailto:internationalinquiries@cpacanada.ca)

Si vous préférez envoyer votre demande par la poste, communiquez avec l'organisation compétente de votre province ou région.

**PROFESSIONNEL QUALIFIÉ OU AUTORISÉ :** Votre opinion de même que votre description de la nature et de l'ampleur des limitations fonctionnelles causées par le handicap du demandeur sont essentielles à la détermination des accommodements qui pourraient être accordés au demandeur. Pour le Groupe consultatif national sur les accommodements, il est en effet impératif de connaître les limitations fonctionnelles du demandeur qui nuisent à son accès juste et équitable à l'examen.

Les accommodements pouvant être accordés pour un examen ne visent pas à assurer un résultat en particulier (p. ex. : terminer ou réussir l'examen, obtenir un meilleur résultat, ou atteindre son plein potentiel). Vous devez prouver que vous avez besoin de l'accommodement demandé pour faire l'examen, et non pour obtenir un meilleur résultat.

Il est possible que des établissements postsecondaires offrent ou aient déjà offert des services de soutien qui allaient au-delà de l'accessibilité à l'examen afin d'aider un demandeur à atteindre son plein potentiel ou pour réussir. Toutefois, à titre d'organisme d'attribution du droit d'exercice, nous avons l'obligation d'assurer un accès juste et équitable aux examens, de protéger l'intérêt du public et de nous assurer que la profession comptable s'exerce conformément à des principes de sécurité et d'éthique.

1 Renseignements sur le demandeur	
Demandeur	Numéro de candidat/membre
Prénom	Nom de famille
Membres du Québec : veuillez utiliser votre numéro de CPA Canada	

2 Renseignements sur le professionnel qualifié ou autorisé			
Nom		Ordre professionnel	
Titre de civilité	Prénom	Nom de famille	
		Titre professionnel	
		N° de permis :	
Adresse		Téléphone le jour (veuillez indiquer l'indicatif régional)	
Ville	Province	Code postal	Pays
Veuillez décrire vos titres de compétences et la relation professionnelle que vous entretenez avec le demandeur, lesquels vous habilite à recommander des aménagements spéciaux pour un examen :			

3 Handicap et traitement			
1. Diagnostic (facultatif) :			
Avez-vous diagnostiqué ce problème médical?		Oui	Non
Si vous n'avez pas diagnostiqué ce problème médical, avez-vous confirmé le diagnostic? (Ne pas répondre si vous avez répondu « Oui » à la question précédente.)		Oui	Non
Avez-vous posé ou confirmé ce diagnostic à l'aide de ce qui suit? (Cochez toutes les réponses applicables.)	Un ou plusieurs examens médicaux déterminés	Oui	Non
	Observation médicale	Oui	Non
	Autoévaluations	Oui	Non
	Autre(s) méthode(s). Veuillez préciser :		

### 3 Handicap et traitement

2. Description du handicap :

3. Date du dernier traitement ou de la dernière consultation :

4. Depuis quand traitez-vous le demandeur?

5. Veuillez expliquer l'incidence du handicap sur la capacité du demandeur à faire un examen dans des conditions normales. (Veuillez décrire les limitations fonctionnelles liées au problème médical du demandeur et expliquer leur incidence sur la capacité du demandeur à faire des examens menant à l'obtention d'un permis d'exercice dans des conditions normales. Veuillez noter que les symptômes d'un trouble ou des affirmations générales concernant le manque de mémoire, l'agoraphobie ou la lenteur du traitement cognitif ne sont pas des preuves de limitations fonctionnelles.)

6. Le cas échéant, veuillez énumérer les médicaments prescrits au demandeur qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité à faire l'examen, et décrire les effets secondaires attendus des médicaments.

7. Si le demandeur souffre d'un trouble d'apprentissage, ou encore d'une incapacité psychologique, psychique ou comportementale, veuillez dresser la liste des évaluations réalisées pour établir et confirmer le diagnostic (tests psychologiques ou de connaissances standardisés, par exemple). Veuillez joindre au présent formulaire une copie des résultats des tests et évaluations ou des rapports sur les tests psychologiques ou de connaissances. Ces résultats objectifs et mesurables serviront à déterminer l'incidence du problème médical du demandeur sur sa capacité à faire l'examen. Seuls les résultats de tests qui indiquent une incapacité selon les critères du DSM-5 seront considérés dans l'étude du dossier du demandeur.

### 3 Handicap et traitement

8. Selon votre connaissance du handicap du demandeur, lesquels des aménagements spéciaux suivants recommandez-vous? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

#### Aménagements spéciaux recommandés

Temps supplémentaire :	minutes,	Temps de pause supplémentaire** :	minutes,
	par examen de 4 heures		par examen de 4 heures
Local avec moins de sources de distraction*** et surveillant		Ascenseur	
Accès pour fauteuil roulant		Interprète gestuel	
Aide à la lecture	Lecteur	Grande police de caractères	Version papier avec grande police de caractères ( pt)
	Logiciel (veuillez préciser)		Version électronique
Autre (veuillez préciser) :		Aide à l'écriture	Transcripteur
			Logiciel (veuillez préciser)

\* IMPORTANT : Si vous recommandez un délai supplémentaire pour faire l'examen menant à l'obtention d'un permis d'exercice en raison d'un problème cognitif (p. ex., trouble d'apprentissage, TDHA, etc.), le demandeur doit fournir une copie du plus récent rapport d'évaluation psychologique ou des connaissances pour justifier votre recommandation. Un rapport d'évaluation psychologique ou des connaissances est requis pour qu'on puisse savoir quels sont les problèmes qui ont une incidence sur le développement et le fonctionnement du demandeur, leur gravité et leur traitement actuel. Le rapport doit :

- expliquer l'incidence du handicap sur le demandeur;
- expliquer comment les limitations fonctionnelles du demandeur sont causées par l'incapacité diagnostiquée;
- fournir des données mesurables et objectives qui confirment le lien entre le problème médical et le délai supplémentaire suggéré.

\*\* Le demandeur ne peut pas se servir des pauses qui lui sont accordées pour faire l'examen.

\*\*\* Un local avec moins de sources de distraction n'est pas nécessairement destiné à une seule personne.

Si vous recommandez que du temps supplémentaire soit accordé au demandeur pour qu'il puisse faire l'examen, vous devez tenir compte du fait que les contraintes de temps constituent un aspect essentiel des examens CPA. En effet, la profession de CPA s'assure ainsi que le demandeur est capable de bien gérer son temps et de prendre des décisions lorsqu'il détermine le travail à faire et établit l'ordre d'importance des tâches à réaliser à l'égard des questions les plus importantes et pertinentes d'une étude de cas. Ces compétences sont essentielles à la réussite d'un CPA et ne peuvent être mises à l'épreuve qu'au moyen de contraintes de temps. À la lumière de ces informations, veuillez indiquer les motifs pour lesquels des aménagements devraient être accordés :

**Remarque : Les aménagements spéciaux ne doivent pas avoir pour effet de modifier la nature et le niveau des compétences évaluées. Bon nombre des examens prévus dans le processus d'admission à la profession de CPA comportent des contraintes de temps visant à évaluer la capacité du candidat à gérer son temps. Il n'est donc pas rare que le demandeur bénéficie de moins de temps supplémentaire que ce qui lui a été accordé antérieurement.**

J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans tout document joint à la présente sont, à ma connaissance, exacts et véridiques. Conformément à mon code de déontologie, je déclare n'avoir aucun lien avec le demandeur.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Date)

Dans le cadre de ma demande d'aménagements spéciaux à l'organisation de CPA régionale ou provinciale responsable de la formation, j'autorise le professionnel susmentionné à transmettre les renseignements fournis dans le présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
(Signature du demandeur)

\_\_\_\_\_  
(Date)

Pour obtenir plus d'information, [cliquez ici](#).

Les organisations CPA régionales et provinciales responsables de la formation (CPA Canada, CPA Ontario, CPA Québec, l'École de gestion CPA Atlantique, l'École de gestion CPA de l'Ouest et CPA Canada – International) s'engagent à respecter la confidentialité de vos renseignements personnels et à les protéger. Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et transmis conformément à la législation fédérale et provinciale applicable et aux politiques et directives sur la gestion, la consultation et l'utilisation des données de l'organisation CPA compétente de votre région ou province. Ces renseignements seront uniquement transmis aux membres du Groupe sur les aménagements spéciaux CPA à des fins d'évaluation de l'admissibilité du candidat à des aménagements spéciaux. Les questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels doivent être adressées à l'organisation compétente de votre province ou région.

École de gestion CPA Atlantique : Aménagements ([cpaaccommodations@cpaatlantic.ca](mailto:cpaaccommodations@cpaatlantic.ca))

CPA Ontario : Aménagements ([cpaaccommodations@cpaontario.ca](mailto:cpaaccommodations@cpaontario.ca))

CPA Québec : Équipe des examens ([accommodements@cpaquebec.ca](mailto:accommodements@cpaquebec.ca))

École de gestion CPA de l'Ouest : Responsable de la protection des renseignements personnels ([privacy@cpawsb.ca](mailto:privacy@cpawsb.ca))

CPA Canada – International : Demandes d'information ([internationalinquiries@cpacanada.ca](mailto:internationalinquiries@cpacanada.ca))